



STRUCTURATION ET REDACTION DE LA CANDIDATURE POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME LEADER 2023-2027

CAHIER DES CHARGES

→ Date limite de réponse à cette consultation : 25 avril 2022

Maître d'ouvrage :

PETR du Pays du Bocage

15 rue Montgomery

61700 DOMFRONT EN POIRAIE

e.roussel@petr-paysdubocage.fr

mvannier.paysdubocage@gmail.com

Le 4 avril 2022

I. CONTEXTE

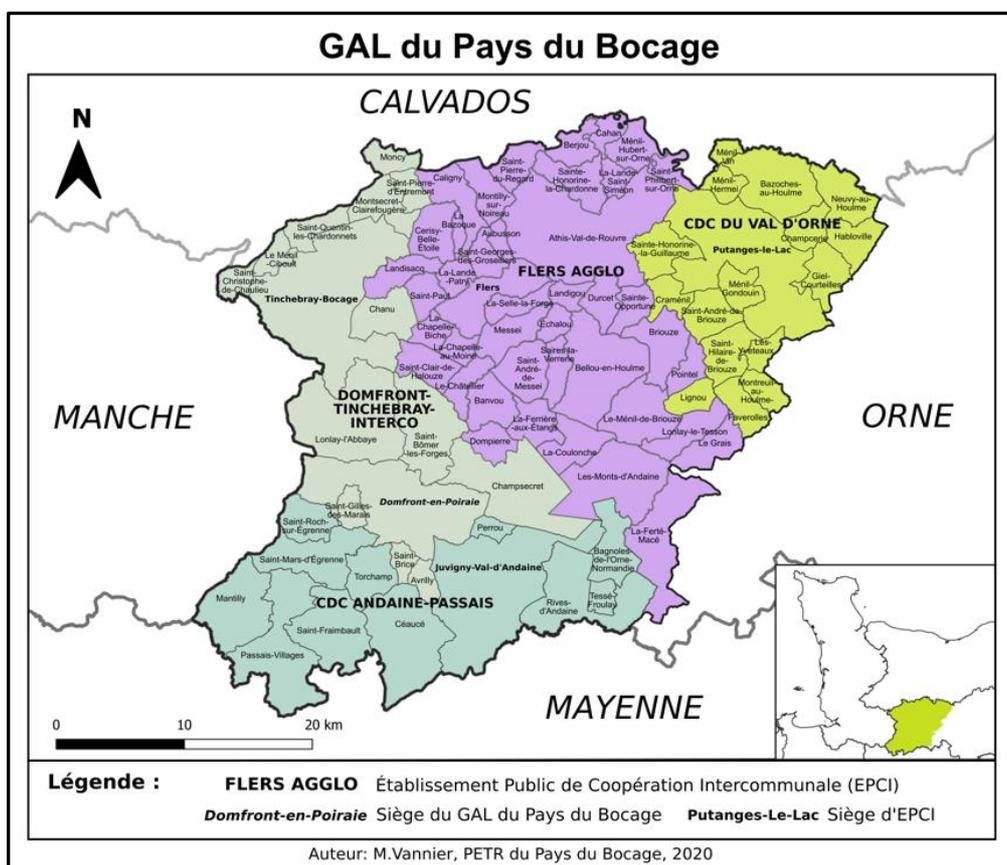
1) Le territoire

Le Pays du Bocage est un territoire de projet qui couvre le quart-ouest du Département de l'Orne et compte 86 communes rassemblant au total 88 584 habitants.

Toutes ces communes sont constituées en Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Flers Agglo
- CDC Domfront Tinchebray Interco
- CDC Andaine-Passais
- CDC du Val d'Orne

Le sud du territoire est également couvert par le Parc Naturel Régional Normandie Maine.



Le Pays du Bocage est caractérisé par un relatif enclavement. L'absence d'infrastructures routières et ferroviaires significatives éloigne le territoire des principaux pôles économiques et administratifs de la région.

Le territoire, essentiellement rural, est organisé autour d'un pôle principal, Flers, qui concentre emplois et commerces, de pôles secondaires que sont La Ferté Macé et Domfront et d'un maillage de bourgs-centres (Tinchebray, Athis de l'Orne, Passais, Briouze, ...) offrant des services de proximité aux habitants.

2) La structure porteuse

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Bocage a été créé en janvier 2017. Il assure des missions de développement local et d'aménagement du territoire, à la suite du GIP Adeco Pays du Bocage et de l'association Adeco qui l'ont précédé¹.

Le PETR porte essentiellement 3 dispositifs :

- Un contrat de territoire avec la Région et le Département
- Un programme de fonds européens LEADER
- Une Opération Collective de Modernisation du commerce (OCM)

La structure possède une expérience dans l'animation et la gestion du programme de fonds européens LEADER. Elle a ainsi participé à la mise en œuvre de LEADER II sur la période 1994-1999 et assure la mise en œuvre du programme LEADER depuis le début des années 2000 :

- LEADER+ : 2001-2006, dont l'objectif était de contribuer au développement et à la structuration des zones rurales autour d'enjeux forts tels que l'attractivité ou le maintien des jeunes sur le territoire
- LEADER axe 4 : 2007-2013, qui avait pour objectif principal de rendre le territoire attractif pour les jeunes, dans une perspective de développement durable
- Programmation LEADER 2014-2020, qui incite à innover pour répondre aux mutations sociales, économiques et environnementales.

Une équipe de 4 personnes est actuellement dédiée à la mise en œuvre du programme LEADER :

- Une animatrice à 80%
- Une gestionnaire à 80%
- Une animatrice à 40%, en charge notamment de la coopération
- Un chargé de mission à 40% en charge du suivi de l'évaluation et de la préparation de la nouvelle candidature 2023-2027

L'équipe du PETR est complétée par un directeur et une secrétaire.

¹ L'association ADECO créée en 1984 laisse la place au GIP Adeco Pays du Bocage en 2003, lui-même transformé en PETR en 2017.

II. OBJET DE LA MISSION : la structuration et la rédaction de la candidature au prochain programme LEADER

Le PETR a répondu à l'AMI de la Région pour faire part de son souhait de candidater pour animer et gérer le programme LEADER sur son territoire sur la période 2023-2027.

Le prestataire devra accompagner le PETR dans la structuration de sa stratégie et la rédaction de la candidature au prochain programme LEADER.

1. Se renouveler tout en restant au plus près des besoins du territoire

Après plusieurs programmations tournées vers la jeunesse, le programme LEADER actuel 2014-2022 est structuré autour de l'innovation et se décline en 13 fiches-actions thématiques.

Il s'agit désormais pour le PETR de se renouveler en définissant une nouvelle stratégie : nouvelle priorité et axes d'actions sans doute plus transversaux que ce qui avait été défini pour 2014-2020.

La nouvelle stratégie devra correspondre aux besoins du territoire, dans une perspective de développement territorial équilibré et de consommation optimale des crédits européens.

2. Travaux menés par le maître d'ouvrage en amont de la mission

LE PETR a déjà mené plusieurs travaux entre 2020 et 2022 dans la perspective de cette nouvelle candidature et a également renforcé son équipe (1 chargé de mission à 40% dédié au suivi de l'évaluation LEADER et à la préparation de la nouvelle candidature).

Par ailleurs, le PETR a engagé depuis 2 ans plusieurs études qui pourront alimenter sa stratégie de développement et plus particulièrement sa candidature à la prochaine programmation LEADER :

- Evaluation du programme LEADER 2014-2020
- Diagnostic de territoire INSEE
- Mémoire sur l'économie de proximité
- Etude prospective sur le commerce de proximité

Tous ces documents seront communiqués au prestataire retenu afin qu'il puisse en faire usage dans le cadre de sa mission d'appui à l'élaboration de la candidature LEADER.

III. CONTENU DE LA MISSION

Le prestataire aura pour mission :

- **D'identifier les enjeux issus du diagnostic territorial et de l'évaluation du programme LEADER actuel**

La GAL prévoit de réaliser lui-même le diagnostic territorial et attend du prestataire la réalisation d'une synthèse et la formalisation d'une matrice AFOM permettant de faire ressortir les enjeux et objectifs de développement du territoire en y intégrant une approche prospective.

- **De définir et de rédiger la stratégie du GAL**

Le prestataire proposera une méthode d'élaboration de la stratégie qui pourra inclure des réunions dédiées.

- **De produire un accompagnement méthodologique pour la concertation à mener dans le cadre de cette candidature**

Le GAL prévoit des réunions de concertation avec les acteurs locaux. Il organisera et animera lui-même la concertation sur son territoire mais souhaite un accompagnement méthodologique pour mener à bien cette démarche. Le prestataire pourra participer s'il le juge nécessaire à tout ou partie des réunions de concertation. Cette phase de concertation alimentera le contenu de la candidature.

- **D'élaborer le plan d'action du GAL**

Le prestataire rédigera les fiches-actions inhérentes à la candidature du GAL.

- **De rédiger la candidature LEADER du GAL Pays du Bocage**
- **D'élaborer un dispositif de suivi-évaluation du futur programme basé sur des indicateurs pertinents et aisément quantifiables.**

Cette mission se déroulera en étroite collaboration avec l'équipe du PETR du Pays du Bocage.

IV. MODALITES

1. Compétences requises

Les compétences requises pour la réalisation de la mission sont les suivantes :

- Connaissance des fonds européens et plus particulièrement de LEADER
- Connaissance du fonctionnement des Pays / PETR
- Connaissance des enjeux et stratégies de développement local
- Maîtrise des méthodes de concertation
- Qualités rédactionnelles

2. Durée

Le calendrier prévisionnel de la prestation est le suivant :

- Démarrage au plus tard le 15 mai 2022.
- Rendu du document avant le 17 octobre 2022

Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction des modalités de l'appel à projet qui sera lancé par l'autorité de gestion du programme LEADER.

3. Conditions de suivi / de rendu

Le suivi de la candidature sera assuré par le biais du comité de pilotage comprenant :

- Le Président du PETER du Pays du Bocage
- Le Président du Comité de programmation du GAL
- Les Présidents d'EPCI
- Le directeur du PETER du Pays du Bocage
- L'équipe LEADER (animatrice, chargé de mission candidature, chargée de mission coopération, gestionnaire)

Le comité de pilotage se réunira à 4 reprises pour cadrer la mission, valider la stratégie du GAL, valider les fiches-actions retenues et présenter le rapport final.

Par ailleurs, il est demandé au prestataire d'indiquer le coût d'une réunion supplémentaire dans sa proposition.

4. Livrables

Le prestataire établira pour chaque rencontre avec le Comité de pilotage un rendu sous forme écrite, qu'il transmettra à chaque membre du Comité et sous forme reproductible (suite office : Word, Excel...).

Le titulaire privilégiera tout support de communication permettant de restituer les résultats de l'étude de manière concise et claire (tableaux, schémas, cartes, etc.).

Le prestataire établira un rendu final en 3 exemplaires et fournira également un exemplaire informatique exploitable et modifiable par le PETER du Pays du Bocage.

5. Propriété intellectuelle

Les documents produits dans le cadre de cette mission seront la propriété du PETER du Pays du Bocage qui se réserve le droit de les utiliser en état de livraison ou d'y apporter toute modification jugée utile.

V. MODALITES FINANCIERES

Le règlement s'effectuera en 3 versements :

- Premier paiement à la signature du devis
- Deuxième paiement à mi-parcours de la mission
- Dernier paiement suite au rendu de la candidature

Le solde de l'opération interviendra à la réception du rendu final après validation de l'ensemble du dossier de candidature par le comité de pilotage et le PETER du Pays du Bocage

VI. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- Dernière candidature LEADER

- Évaluation de la mise en œuvre du dispositif LEADER durant la programmation en cours
- Diagnostic de territoire réalisé par l'INSEE
- Étude prospective sur le commerce de proximité

*